



Déclaration liminaire CAP CPIP du 8 juillet 2025

Cette CAP CPIP stagiairisation (CPIP 29) et titularisation (CPIP 28 et EST4) se tient dans un contexte inquiétant.

Alors que la surpopulation carcérale bat son plein, les discours politiques restent portés sur **l'aspect répressif de la peine, au détriment de sa visée réhabilitatrice**, et maintiennent la prison comme peine de référence.

Plus encore, **notre administration s'éloigne de sa mission d'exécution de la peine**, déployant son énergie à appliquer des mesures préfectorales, qui devraient davantage relever du ministère de l'intérieur, en faisant fi des textes de loi !

Le **SNEPAP-FSU** continuera de dénoncer l'instrumentalisation des services de l'administration pénitentiaire et ces pratiques discriminatoires.

Le **SNEPAP-FSU** continuera d'œuvrer en faveur d'une Justice humaniste, fondée sur l'individualisation et la progressivité dans l'exécution de la peine, en vue de la réintégration citoyenne des personnes qui nous sont confiées.

S'agissant de la **mobilité CPIP 2025**, l'application de la note sur les **critères de mobilité**, adoptée grâce à la ténacité du **SNEPAP-FSU**, a permis de rendre davantage transparents les critères appliqués. Nous saluons également les échanges de qualité avec le service RH4 de l'administration.

Le **SNEPAP-FSU** dénonce en revanche le choix de l'administration de finalement maintenir la bonification liée au CIMM (centre d'intérêts matériels et moraux), pour les ultra-marins déjà sur leur territoire. Cela ne correspond nullement aux textes relatifs au CIMM (la bonification étant liée à l'éloignement de ce territoire) ni aux échanges qui ont eu lieu lors du groupe de travail mené avec les organisations syndicales. Nous espérons que l'administration se reprenne sur ce point, lors des prochaines mobilités !

Plus encore, le **SNEPAP-FSU** dénonce le choix de l'administration de ne pas assumer ses erreurs lors de la mobilité de cette année, annulant purement et simplement certaines mobilités. Si des erreurs peuvent subvenir, il appartient selon nous à l'administration de ne pas en faire peser les conséquences sur les agents. C'est d'ailleurs la décision qu'elle avait, justement, adoptée en 2023.

Enfin, pour le **SNEPAP-FSU**, les niveaux bas de recrutement dans les SPIP restent l'un des problèmes majeurs de nos services. **Nous revendiquons des ouvertures de postes**, afin que les agents puissent exercer leurs missions dans de bonnes conditions !